

Sous-dossier 5 - Pièce n° 1 - Feuillet n° 1/2

René LEMPEREUR  
Commissaire Enquêteur

06 JAN. 2026

### AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur l'attribution d'une concession de plages naturelles situées sur la plage urbaine de Saint-Pierre la Mer, les plages de la Grande Cosse et des Cabanes de Fleury sur la commune de Fleury d'Aude sollicitée par la commune de Fleury d'Aude

Par arrêté préfectoral du 05 janvier 2026 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 26 janvier 2026 au 25 février 2026 inclus.

A l'issue de l'enquête publique le préfet se prononce sur la demande de concession par arrêté. Une copie est adressée au Directeur Départemental des Finances Publiques.

M. René LEMPEREUR est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Prosper EKODO, suppléant, par décision du 18 novembre 2025 de Mme la Présidente du tribunal administratif de Montpellier.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- en version papier à la mairie de Fleury d'Aude, siège de l'enquête, Boulevard de la République – 11560 Fleury d'Aude, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/coteindigo-concessionsplagesfleury/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-foret-chasse-risques-naturels-technologiques/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Les-plages-Domaine-maritime>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Fleury d'Aude aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la Mairie de Fleury d'Aude.

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête à la Mairie de Fleury d'Aude – Boulevard de la République – 11560 Fleury d'Aude – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (concession de plages naturelles plage urbaine de Saint-Pierre la Mer, les plages de la Grande Cosse et des Cabanes de Fleury).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête ;

- par voie électronique (via le registre dématérialisé) ou par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [coteindigoconcessionplagesfleury@democratie-active.fr](mailto:coteindigoconcessionplagesfleury@democratie-active.fr)

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Fleury d'Aude – Boulevard de la République – 11560 Fleury d'Aude :

- lundi 26 janvier 2026 de 09h à 12h,
- mercredi 11 février 2026 de 09h à 12h,
- mercredi 25 février 2026 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Fleury d'Aude ;

- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :  
<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-foret-chasse-risques-naturels-technologiques/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Les-plages-Domaine-maritime>

Le porteur de projet est M. André-Luc MONTAGNIER, maire de Fleury d'Aude, boulevard de la République – 11560 Fleury d'Aude. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Sandrine MADERN, responsable pôle affaires générales réglementation par téléphone au : 04 68 46 62 30 et par courriel à l'adresse suivante : [smadern@communefleury.fr](mailto:smadern@communefleury.fr)

06 JAN 2026

RAPPEL - AVIS ENQUETE PUBLIQUE

portant sur l'attribution d'une concession de plages naturelles situées sur la plage urbaine de Saint-Pierre la Mer, les plages de la Grande Cosse et des Cabanes de Fleury sur la commune de Fleury d'Aude sollicitée par la commune de Fleury d'Aude

Par arrêté préfectoral du 05 janvier 2026 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 26 janvier 2026 au 25 février 2026 inclus.

A l'issue de l'enquête publique le préfet se prononce sur la demande de concession par arrêté. Une copie est adressée au Directeur Départemental des Finances Publiques.

M. René LEMPEREUR est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Prosper EKODO, suppléant, par décision du 18 novembre 2025 de Mme la Présidente du tribunal administratif de Montpellier.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- en version papier à la mairie de Fleury d'Aude, siège de l'enquête, Boulevard de la République – 11560 Fleury d'Aude, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/coteindigo-concessionsplagesfleury/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-foret-chasse-risques-naturels-technologiques/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Les-plages-Domaine-maritime>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Fleury d'Aude aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la Mairie de Fleury d'Aude.

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête à la Mairie de Fleury d'Aude – Boulevard de la République – 11560 Fleury d'Aude – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (concession de plages naturelles plage urbaine de Saint-Pierre la Mer, les plages de la Grande Cosse et des Cabanes de Fleury).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête ;

- par voie électronique (via le registre dématérialisé) ou par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [coteindigoconcessionplagesfleury@democratie-active.fr](mailto:coteindigoconcessionplagesfleury@democratie-active.fr)

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Fleury d'Aude – Boulevard de la République – 11560 Fleury d'Aude :

- lundi 26 janvier 2026 de 09h à 12h,
- mercredi 11 février 2026 de 09h à 12h,
- mercredi 25 février 2026 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Fleury d'Aude ;

- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :  
<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-foret-chasse-risques-naturels-technologiques/Plans-et-projets-d-aménagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Les-plages-Domaine-maritime>

Le porteur de projet est M. André-Luc MONTAGNIER, maire de Fleury d'Aude, boulevard de la République – 11560 Fleury d'Aude. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à Mme Sandrine MADERN, responsable pôle affaires générales réglementation par téléphone au : 04 68 46 62 30 et par courriel à l'adresse suivante : [smadern@communefleury.fr](mailto:smadern@communefleury.fr)